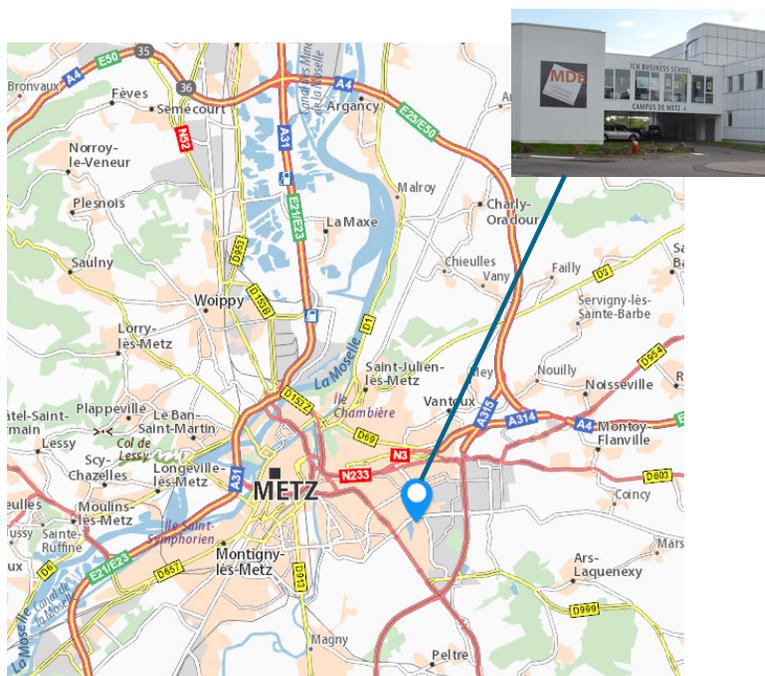




# Conférence Interrégionale de l'emploi Grand-Est

« Les enjeux de la loi déontologie sur  
la gestion de l'emploi territorial »

Mercredi 19 octobre 2016  
Technopôle de Metz  
à l'ICN Business School,  
3 place Edouard Branly,  
9h à 13h



Technopôle de Metz  
ICN Business School  
3 place Edouard Branly  
57070 METZ

Pour toute information relative à  
l'organisation de cette conférence,  
merci de contacter :

**Thibaut PAPIERER**  
Chargé de mission de l'interregion EST  
Téléphone : 03 88 10 37 43

Secrétariat : Alexandra LAZZARI  
Téléphone : 03 88 10 34 64

Courriel : [coordination.interreg.est@cdg67.fr](mailto:coordination.interreg.est@cdg67.fr)

Adresse :  
Centre de Gestion du Bas-Rhin  
12 avenue Schuman  
CS 70071  
67382 LINGOLSHEIM

Les CDG de l'Interrégion Est



Cet événement est organisé par l'Interrégion Est composée des CDG:  
08, 10, 21, 25, 39, 51, 52, 54, 55, 57, 58, 67, 68, 70, 71, 88, 89, 90.

# Programme:

## 9h à 9h30 :

Accueil des participants

## 9h30 à 9h45 :

• Discours d'ouverture :

**Jean KARMANN**,

Président du CDG 57 et Maire de la commune de ROUHLING

• Présentation des Centres de Gestion et de leurs missions dans le cadre de la Coopération Interrégionale

## 9h45 à 10h45 :

Les avancées de la loi déontologie sur le statut

## 10h45 à 11h :

Pause

## 11h à 12h30 :

L'application des nouvelles dispositions de la loi déontologie dans la gestion de l'emploi territorial

## 12h30 à 13h :

Conclusion :

**Michel LORENTZ**,

Président du CDG 67, Coordonnateur de l'Interregion Est, et Maire de la commune de ROESCHWOOG

## 13h :

Cocktail déjeunatoire

## Table ronde n°1

---

### « Les avancées de la loi déontologie sur le statut »

- La loi impacte le statut des fonctionnaires territoriaux dans les domaines fondamentaux suivants :

- les valeurs fondamentales du service public,
- l'évolution des droits et obligations,
- la prévention des conflits d'intérêt,
- les nouvelles missions des Centres de Gestion.

Présentation des avancées de la loi suivie d'un débat avec l'auditoire.

## Table ronde n°2

---

### « L'application des nouvelles dispositions de la loi déontologie dans la gestion de l'emploi territorial »

- La loi va faire évoluer les dispositifs de gestion de l'emploi territorial par la mise en place :
  - du référent déontologue et la consécration du statut du lanceur d'alerte,
  - de l'observatoire régional de l'emploi territorial qui impactera la GPEEC,
  - de mesures qui vont moderniser la gestion des ressources humaines : réforme des régimes indemnitaires, évaluation des compétences, gestion des temps, etc. .

Quel accompagnement et quelle expertise technique pour les collectivités locales ?  
Les intervenants feront le point avant de laisser libre court au débat avec l'auditoire.